



Le sport joue un rôle primordial dans le développement de l'individu ; c'est dès son plus jeune âge que l'enfant doit se construire tant physiquement que socialement et le sport, ainsi que les valeurs qu'il véhicule, lui apportent le socle indispensable à son développement.

- Vous êtes responsable d'une association régie par la loi de 1901 ou d'un organisme reconnu d'utilité publique.
- Votre projet s'inscrit dans l'une des déclinaisons suivantes du thème :
 - le sport et la prévention santé (ex. : développement de la condition physique, lutte contre l'obésité, apprentissage de l'hygiène de vie ...)
 - le sport et l'éducation (ex. : apprentissage de codes de conduite, esprit d'équipe, respect de soi et des autres, respect de l'environnement ...).

Guide pour remplir le dossier

DOSSIER

Tout dossier doit être saisi en ligne et les annexes scannées doivent être adressés exclusivement par voie électronique. Les dossiers incomplets ne seront pas instruits.

Liste des pièces complémentaires à joindre au dossier :

- les statuts de l'association
- la liste des membres du bureau
- la copie de la publication de la déclaration de l'association au Journal Officiel
- les logos de l'association (format jpg ou eps)
- éventuellement les devis et tout autre document que vous souhaitez porter à notre connaissance.

ENVOI DU DOSSIER

Date limite de réception des dossiers : 25 juillet 2013.

Merci d'adresser le dossier de candidature et les pièces complémentaires par mail à atoutsoleil@generali.fr

PROCÉDURE DE SÉLECTION DES PROJETS

Après une présentation des projets reçus, les dossiers seront examinés par un Jury final.
La participation à Atout Soleil implique l'acceptation pleine et entière du règlement.